La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 2 novembre 2026 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 19 octobre 2026 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisaillon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Michel Dorais

Est/sont absent(s) à cette séance :
Siège #1 - Yves Arcouette

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-10-366

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Michel Dorais et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 octobre 2026, avec la modification suivante :

REPORTER :

L'item 4.5 est reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2026.
4 - CORRESPONDANCE
 4.1 - Desserte en mesure d'urgence.
 4.2 - Demande de sollicitation de Centraide Richelieu-Yamaska.
 4.3 - Demande de levée de fonds du Club Lions Acton Vale.
 4.4 - Demande de permis pour barrage routier caritatif par le Club Lions d'Acton Vale.

4.5 - Demande d'entente intermunicipale - Accès aux installations aquatiques et aux cartes Accès-Loisirs.

4.6 - Invitation au 70e anniversaire du Club Lions d'Acton Vale.

4.7 - Demande d'aide financière - Corps de Cadets 2006.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

5.2 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par l'Union des municipalités du Québec - Cotisation annuelle.

5.3 - Demande d'exemption de toute taxe foncière présentée à la commission municipale du Québec pour la Maison de la famille Valoise Inc.

5.4 - Résolution pour désigner les signataires d'une entente relative à des travaux municipaux.

5.5 - Résolution pour adopter la politique de soutien aux organismes et aux initiatives locales.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

10 - GREFFE MUNICIPAL

10.1 - Avis de motion et présentation du règlement 011-2026 portant sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaires.

11 - RESSOURCES HUMAINES

11.1 - Résolution pour autoriser madame Vicky Lessard, au nom de la Ville, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

11.2 - Résolution pour autoriser l'embauche d'un pompier à temps partiel.

11.3 - Résolution pour autoriser l'embauche d'entraîneurs récréatifs pour le club de gymnastique Le Phoenix.

11.4 - Résolution pour accepter une lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 - Demande de fermeture des bureaux administratifs.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

17.1 - Demande de la brigade incendies d'Acton Vale.

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Résolution relative à des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003 (rue Bonin).

18.2 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 070-2003 (rue de la Mine).

19 - VARIA

19.1 - Vote de félicitations à Monsieur Denis Paradis.

19.2 - Vote de félicitations à madame Nathalie Boisclair.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-10-367

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2026.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2026 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2026, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Desserte en mesure d'urgence.

Le Service d'Intervention d'Urgence civile du Québec (division Drummond) soumet un avis de contribution, sous forme d'une subvention, pour la desserte du territoire de la Ville d'Acton Vale en mesure d'urgence pour l'année 2027, au taux établi à 1,38 $ par habitant.

Le conseil en prend acte.

2026-10-368

4.2 - Demande de sollicitation de Centraide Richelieu-Yamaska.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 000 $ ainsi que son paiement à Centraide Richelieu-Yamaska, comme contribution à leur campagne annuelle;

De remettre le chèque à émettre à la responsable de la campagne de financement en milieu de travail pour être joint aux argents recueillis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-10-369

4.3 - Demande de levée de fonds du Club Lions Acton Vale.

Attendu que le Club Lions d'Acton Vale sollicite l'autorisation de la Ville d'Acton Vale afin de tenir une levée de fonds au Centre d'achat d'Acton Vale;

Attendu que cette activité consiste en la vente de gâteaux aux fruits et qu'elle se déroulera les 5, 6, 7, 19, 20, et 21 novembre 2026 ainsi que les 3, 4, 5, 22 et 23 décembre 2026;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D'autoriser le Club Lions d'Acton Vale à tenir sa levée de fonds pour la vente de gâteaux aux fruits au Centre d'achat d'Acton Vale aux dates mentionnées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-10-370

4.4 - Demande de permis pour barrage routier caritatif par le Club Lions d'Acton Vale.

Attendu que le Club Lions d'Acton Vale sollicite l'autorisation de la Ville d'Acton Vale afin de participer à la 26e édition de la Guignolée des médias, qui se tiendra à travers le Québec le 3 décembre 2026;

Attendu que le Club Lions d'Acton Vale souhaite tenir un barrage routier à l'intersection des rues d'Acton et de Roxton afin de recueillir des dons dans le cadre de cette activité;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le Club Lions d'Acton Vale à participer à la 26e édition de la Guignolée des médias en effectuant une collecte de dons à l'intersection des rues de Roxton et d'Acton, le jeudi 3 décembre 2026 de 9h à 15h;

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

D'exiger que la personne responsable de l'activité ait en sa possession, pendant toute la durée de l'événement, le permis délivré par la Ville et qu'elle le présente, sur demande, à toute autorité compétente;

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.5 - Demande d'entente intermunicipale - Accès aux installations aquatiques et aux cartes Accès-Loisirs.

...L'item 4.5 est reporté à une séance ultérieure.

2026-10-371

4.6 - Invitation au 70e anniversaire du Club Lions d'Acton Vale.

Attendu que le Club Lions d'Acton Vale célèbre leur 70e anniversaire de fondation et invite les membres du conseil de la Ville d'Acton Vale à leur souper et soirée, le samedi 31 octobre 2026 au Centre de Bénévolat d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Michel Dorais et il est résolu:

D'autoriser une dépense de 160 $, ainsi que son paiement au Club Lions d'Acton Vale pour l'achat de deux (2) billets au coût de 80 $ afin de permettre à deux personnes d'assister au souper et à la soirée qui aura lieu le samedi 31 octobre prochain au Centre de Bénévolat d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-10-372

4.7 - Demande d'aide financière - Corps de Cadets 2006.

Attendu que le comité du Corps de Cadets 2006 sollicite l'appui financier de la Ville d'Acton Vale afin de poursuivre sa mission auprès des jeunes de la communauté;

Attendu que le programme des cadets est offert gratuitement aux jeunes qui y participent et qu'il contribue notamment au développement du leadership, de la confiance en soi, du sens des responsabilités et de l'esprit d'équipe;

Attendu que les contributions financières des partenaires et organismes de la communauté permettent au Corps de Cadets 2006 d'offrir aux jeunes des activités diversifiées et de qualité;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 560 $ ainsi que son paiement à Corps de Cadet 2006 Acton, à titre de soutien financier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2026-10-373

5.2 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par l'Union des municipalités du Québec - Cotisation annuelle.

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 442.49 $ (incluant les taxes) ainsi que son paiement à l'Union des municipalités du Québec, représentant la cotisation annuelle basée sur le décret de population du ministère des Affaires municipales qui sera en vigueur le 01 janvier 2027, excluant la tarification au Carrefour du capital humain – Référence facture 1515979.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-10-374

5.3 - Demande d'exemption de toute taxe foncière présentée à la commission municipale du Québec pour la Maison de la famille Valoise Inc.

Attendu que la Maison de la famille Valoise Inc. a soumis auprès de la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance aux fins de l'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 958, 960 et 962 rue Dubois à Acton Vale, le 29 septembre 2026;

Attendu que la Maison de la Famille Valoise Inc. a obtenu, le 28 juin 2017, une reconnaissance aux fins de l'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 958, 960 et 962, rue Dubois à Acton Vale;

Attendu que conformément à l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

En conséquence, le conseiller Michel Dorais propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale soit favorable à reconnaître, aux fins d'exemption des taxes foncières, l'immeuble situé au 958, 960 et 962, rue Dubois à Acton Vale et dont la Maison de la famille Valoise Inc. est le seul utilisateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-10-375

5.4 - Résolution pour désigner les signataires d'une entente relative à des travaux municipaux.

Attendu que Gestion Propulsion Inc. est propriétaire des immeubles situés au 1565, rue Saint-Amour, Acton Vale, connus et désignés comme étant les lots 2 327 549, 2 327 569 et 6 220 724 du Cadastre du Québec, Circonscription foncière de Bagot;

Attendu que le promoteur projette l'agrandissement du bâtiment existant situé sur lesdits lots afin d'y ajouter de nouveaux logements résidentiels;

Attendu que la réalisation du projet nécessite la construction, le prolongement et l'installation d'infrastructures d'aqueduc ainsi que l'implantation d'une borne-incendie pour desservir adéquatement le bâtiment et assurer la protection contre les incendies;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et le règlement municipal sur les ententes relatives à des travaux municipaux de la

Ville prévoient qu'une telle entente doit être conclue entre la Ville et le Promoteur avant la délivrance des permis de construction requis;

Attendu que les parties souhaitent définir clairement leurs droits, obligations et responsabilités respectifs relativement à la conception, la réalisation, l'inspection, la cession et le maintien desdites infrastructures;

Attendu que la Ville a adopté, le 04 juin 2001, le règlement 036-2001 « *Ententes relatives à des travaux municipaux* »;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires de ladite entente;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

Que le maire et le directeur général de la ville soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec *Gestion Propulsion Inc.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-10-376

5.5 - Résolution pour adopter la politique de soutien aux organismes et aux initiatives locales.

Attendu qu'il y a lieu d'adopter une politique qui a pour objet d'établir un cadre clair, équitable et transparent pour le traitement des demandes d'aide financière, incluant l'achat de billets, d'inscriptions, de tables d'activités-bénéfices ou de participations à des événements, présentées à la Ville d'Acton Vale par des organismes, associations, regroupements ou autres initiatives locales;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter, telle que soumise, la politique de soutien aux organismes et aux initiatives locales, datée du 19 octobre 2026, laquelle entrera en vigueur en janvier 2027.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

7.1 Greffe municipal et Cour municipale
7.2 Services culturels et sportifs
7.3 Travaux publics
7.4 Direction générale
7.5 Bibliothèque municipale
7.6 Urbanisme

7.7 Trésorerie
7.8 Incendie
7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
7.10Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

10 - GREFFE MUNICIPAL

10.1 - Avis de motion et présentation du règlement 011-2026 portant sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement 011-2026 portant sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaires*.

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon le projet de règlement intitulé : « *Règlement 011-2026 portant sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaires* », qui sera adopté à une séance subséquente.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2026-10-377

11.1 - Résolution pour autoriser madame Vicky Lessard, au nom de la Ville, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Attendu que le party de Noël des employés de la Ville aura lieu le vendredi 13 novembre 2026;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu d'autoriser la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue du party de Noël des employés de la Ville, le vendredi 13 novembre 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-10-378

11.2 - Résolution pour autoriser l'embauche d'un pompier à temps partiel.

Attendu que, pour faire suite au besoin du Service incendie, la Ville a procédé au processus d'embauche de pompiers;

Attendu la recommandation du directeur du Service des incendies et de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur Sylvain Dagenais;

Que son embauche est conditionnelle à la réussite d'un examen médical effectué par une institution indépendante;

Que le candidat a déjà complété sa formation de Pompier 1. Son salaire sera donc celui de l'échelon 12-24 mois. Il devra quand même effectuer sa période de probation. La date d'embauche sera déterminée par le directeur du Service des incendies, à la suite de la confirmation des résultats médicaux conformes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-10-379

11.3 - Résolution pour autoriser l'embauche d'entraîneurs récréatifs pour le club de gymnastique Le Phoenix.

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des postes d'entraîneurs récréatifs, pour la saison 2026-2027, du club de gymnastique Le Phoenix;

Attendu la recommandation de la directrice ressources humaines/directrice générale adjointe, ainsi que celle du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes, selon la description prévue à l'annexe des salariés occasionnels de la convention collective. Leur salaire sera celui prévu à la convention:

Nom	Fonction	Taux horaire	Nb d'heure	Durée
Sophie Bégin	**Entraîneur récréatif intermédiaire**	**Selon c.c. en vigueur**	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Maïka Ducharme	**Entraîneur récréatif intermédiaire**	**Selon c.c. en vigueur**	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Maxim Girardot	**Entraîneur récréatif junior**	**Selon c.c. en vigueur**	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Gabrielle Benoît	**Entraîneur récréatif junior**	**Selon c.c. en vigueur**	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-10-380

11.4 - Résolution pour accepter une lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 - Demande de fermeture des bureaux administratifs.

Attendu que l'article 19.01 d) de la convention collective prévoit la fermeture des bureaux du 23 décembre au 3 janvier inclusivement durant la période des fêtes;

Attendu que, depuis plusieurs années, cette période de fermeture est prolongée afin de permettre aux employés de bénéficier de deux semaines de congé;

Attendu que, pour l'année 2026, la présence au travail est requise les 21 et 22 décembre, notamment en raison de la tenue d'une séance du conseil municipal le lundi 21 décembre en soirée;

Attendu que le 4 janvier 2027 est une journée pédagogique prévue au calendrier scolaire;

Attendu que le syndicat a consulté ses membres afin de connaître leur avis concernant la possibilité de prolonger la fermeture des bureaux administratifs;

Attendu que le syndicat demande à l'employeur de fermer les bureaux administratifs de l'hôtel de ville et des Services culturels et sportifs, le lundi 4 janvier 2027;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu:

D'autoriser la fermeture des bureaux administratifs de l'hôtel de ville et des Services culturels et sportifs du 23 décembre 2026 au 4 janvier 2027 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

2026-10-381 **17.1 - Demande de la brigade incendies d'Acton Vale.**

Attendu que la brigade incendies d'Acton Vale soumet à la Ville une demande de contribution pour l'achat de friandises pour l'occasion de la fête de l'Halloween;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

Qu'une dépense d'un montant de 500 $ maximum soit autorisée ainsi que son paiement pour l'achat de friandises pour la fête de l'Halloween.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2026-10-382 **18.1 - Résolution relative à des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003 (rue Bonin).**

...Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Attendu que le propriétaire du 288, rue Bonin dépose des demandes de dérogation mineures au règlement de zonage numéro 069-2003 afin d'autoriser un agrandissement de son immeuble dont certains éléments sont dérogatoires;

Attendu que les dérogations demandées sont les suivantes :

- L'agrandissement projeté serait à une distance de 3 m de la ligne latérale gauche, alors que l'article 2.3.2 du règlement de zonage 069-2003 stipule que la marge latérale doit être minimalement de 4.5 m, soit une dérogation de 1.5 m.
- Le total des marges latérales de l'agrandissement est de 11.45 m, alors que l'article 2.3.2 du règlement de zonage 069-2003 stipule que cette somme doit être minimalement de 12 m, soit une dérogation de 0.55 m.

Attendu que les travaux n'ont pas encore été réalisés;

Attendu que l'application du règlement pose un préjudice sérieux au demandeur en l'empêchant de procéder à l'expansion de son industrie et que le respect de la marge latérale de 4.5 m ne lui permettrait pas d'implanter la porte de garage donnant accès à l'intérieur du bâtiment, comme il est démontré dans sa demande;

Attendu que le Comité Consultatif d'Urbanisme a obtenu des informations additionnelles et que ceux-ci peuvent désormais faire l'analyse de ce critère et que le projet n'occasionne pas de préjudice au voisinage;

Attendu la recommandation No: 021-2026 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 30 septembre 2026, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ces demandes;

Attendu que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

Attendu que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D'accepter la recommandation No: 021-2026 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder les dérogations mineures demandées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-10-383

18.2 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 070-2003 (rue de la Mine).

...Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Attendu que Cordeau Construction inc. présente une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 070-2003, pour le lot 2 327 152, situé sur la rue de la Mine, afin que soit autorisée l'implantation d'un multi logement de 10 logements sur un terrain dont la superficie est de 1 188.2 m^2, alors que l'article 5.3 du règlement de lotissement stipule que la superficie minimale pour l'implantation d'un multi logement de 10 logements est de 1 390 m^2, soit une dérogation de 201.8 $m^{2;}$

Attendu que la dérogation demandée est la suivante :

- Bâtiment multi logement de 10 logements autorisés sur un lot dont la superficie est inférieure au 1 390 m^2 soit une dérogatoire de 201.8 m^2.

Attendu que l'application du règlement n'occasionne pas un préjudice sérieux au demandeur, puisque celui-ci peut implanter un bâtiment de 8 logements sur le lot visé par la demande;

Attendu que le projet aurait des impacts négatifs sur le voisinage puisque les cases de stationnements sont limitées au minimum prévu au règlement et qu'il n'y a pas de marge de manœuvre pour des visiteurs ou autres;

Attendu que le projet retenu ne prévoit pas d'espace pour y placer la neige en hiver, qu'il n'y a pas d'espace vert partagé pour les locataires et que le terrain est utilisé à sa pleine capacité;

Attendu que l'impact sur la circulation, l'achalandage et la sécurité serait compromis, ce qui peut être préjudiciable pour le voisinage;

Attendu que les normes de lotissement prévues pour l'implantation de multi logement ne sont pas exagérées puisqu'il s'agit de 139 m^2 par logements pour les multi logements de 5 logements et plus;

Attendu que la diminution de la superficie nécessaire pour l'implantation de logement a comme effet indirect d'augmenter la densité du secteur;

Attendu la recommandation No: 022-2026 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 23 septembre 2026, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ces demandes;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'accepter la recommandation No: 022-2026 du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser la dérogation mineure demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19 - VARIA

2026-10-384

19.1 - Vote de félicitations à Monsieur Denis Paradis.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de féliciter monsieur Denis Paradis ainsi que l'ensemble du comité organisateur du Grand Défi Pierre Lavoie – La Grande Marche, pour leur engagement et leur contribution à la réussite de cet événement rassembleur, qui s'est tenu le 17 octobre dernier et qui encourage l'adoption de saines habitudes de vie ainsi que la pratique de l'activité physique au sein de la communauté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-10-385

19.2 - Vote de félicitations à madame Nathalie Boisclair.

La conseillère Johanne Joannette propose et il est unanimement résolu de féliciter madame Nathalie Boisclair pour son élection à titre de députée de la circonscription de Daniel-Johnson, à la suite du scrutin du 5 octobre dernier.

Le conseil municipal lui souhaite beaucoup de succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions et espère pouvoir poursuivre une collaboration constructive avec elle au bénéfice des citoyens de la région et de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 15 .

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 15.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quinze minutes (20; 15).

_____	_____
Éric Charbonneau Maire	Claudine Babineau, OMA Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

_____	_____
Maryse Hamel Trésorière	Date